



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Position concernant la médecine intégrative

Question écrite n° 948

Texte de la question

M. Charles de Courson interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur sa position concernant la médecine intégrative, c'est-à-dire la combinaison de la médecine conventionnelle et de médecines complémentaires. Si l'homéopathie ne soigne pas les maladies et notamment les cancers, plusieurs études scientifiques tendent à prouver qu'elle entraîne un bienfait indirect sur la qualité de vie des patients, en diminuant la consommation de médicaments prescrits pour les effets secondaires des traitements anti-cancéreux par exemple. En effet, les patients étudiés font état de moins de douleurs, moins de fatigue et moins de nausées selon une étude publiée dans le journal « The Oncologist » réalisée par l'équipe du professeur Frass à l'université de médecine de Vienne en Autriche. Depuis 2021, l'homéopathie n'est plus remboursée par la sécurité sociale. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet et sa vision de la médecine intégrative.

Texte de la réponse

L'homéopathie n'a pas vocation à soigner les patients et une étude publiée dans la revue « The oncologist » démontre qu'elle peut améliorer leur qualité de vie. En effet, selon cette étude, les patients interrogés feraient état de moins de douleurs, moins de fatigue et moins de nausées. Dans le cadre des parcours de soins des patients atteints de cancer notamment, l'institut national du cancer relaye en effet l'intérêt de soins dits « de support » qui ont vocation à être proposés dès l'annonce du diagnostic et durant la prise en charge médicale de la maladie. Si l'hypno-analgésie, la prise en charge diététique et nutritionnelle ou encore les conseils d'hygiène de vie et l'activité physique constituent le panier de soins de support habituel, l'homéopathie n'y figure pas et son remboursement n'est donc pas envisageable dans ce cadre. Concernant la place de la médecine intégrative, il est essentiel de s'appuyer sur des soins fondés sur des preuves scientifiques.

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 948

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5451

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2025](#), page 1613